



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2026 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, M<sup>e</sup> Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva a adopté, lors de la séance ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2026, le *Règlement numéro 07-2026 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Rivière-Héva* conformément à l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet de ce règlement soit de prévoir le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur les questions d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de la construction sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Héva.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité sis au 740, route St-Paul Nord, à Rivière-Héva, du lundi au jeudi, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Le règlement ci-dessus mentionné est également disponible en ligne au [www.riviere-heva.com](http://www.riviere-heva.com).

DONNÉ à Rivière-Héva ce 2 juin 2026.

---

M<sup>e</sup> Gérald Laprise  
Directeur général  
Greffier-trésorier *par intérim*

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M<sup>e</sup> Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public en date du 2 juin 2026 conformément à la *Loi*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juin 2026.

---

M<sup>e</sup> Gérald Laprise  
Directeur général  
Greffier-trésorier *par intérim*